



Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le vendredi 12 octobre 2018 à 19 h, au centre administratif, 2046, chemin St-Louis, Québec (Québec) G1T 1P4

Présents:	Isabel Béland	Commissaire-parent
	Stephen Burke	Président
	Heather Clibbon	Commissaire
	Debbie Cornforth	Commissaire-parent
	Sara Downs	Commissaire (par visioconférence)
	Christian Falle	Commissaire-parent (par visioconférence)
	Debbie Ford-Caron	Commissaire (par visioconférence)
	Chantal Guay	Commissaire (par visioconférence)
	Jason Kilganan	Commissaire-parent
	Cameron Lavallee	Commissaire
	Wyna Marois	Commissaire
	Esther Paradis	Commissaire
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Jean Robert	Vice-président
	Jo Rosenhek	Commissaire
Jo-Ann Toulouse	Commissaire (par visioconférence)	
Aline Visser	Commissaire (par téléphone)	
Également présents:	Guylaine Allard	Directrice du Service des ressources financières
	François Garon	Technicien en informatique
	Yves Lambert	Président du Syndicat de l'enseignement Central Québec
	Sandra W. Griffin	Secrétaire générale

18-10.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

18-10.02 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par E. Paradis et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été distribué.

18-10.03 Période de questions réservée au public

Y. Lambert a mentionné que les syndicats de Montréal sont prêts à riposter relativement à la position de la CAQ sur les symboles religieux et a demandé à S. Burke, président, si la CSCQ avait déjà pris position à cet égard.

Le président a indiqué que, puisque le gouvernement n'a pas encore déposé de projet de loi à ce propos, la CSCQ n'avait pas de commentaires à faire à ce sujet.

18-10.04 **Période de questions réservée aux élèves**

Aucun élève n'était présent.

18-10.05 **Correspondance des élèves**

Le Conseil n'a reçu aucune correspondance de la part d'élèves.

18-10.06 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2018**

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le mercredi 12 septembre 2018, tel qu'il a été distribué.

18-10.07 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 septembre 2018**

Il est PROPOSÉ par C. Lavallee, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires, tenue le mercredi 19 septembre 2018, en apportant une modification à l'heure d'ouverture de la séance, pour que celle-ci se lise 17 h 12 au lieu de 17 h.

Les commissaires I. Béland et E. Paradis se sont abstenues de voter.

18-10.08 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2018**

Il est PROPOSÉ par I. Béland, APPUYÉ par J. Kilganan et RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires, tenue le lundi 1^{er} octobre 2018, tel qu'il a été distribué.

Les commissaires W. Marois, E. Paradis et D. Ford-Caron se sont abstenues de voter.

18-10.09 **Affaires découlant des séances précédentes**

Il n'y aucune affaire découlant des séances précédentes.

18-10.10 **Rapport du président**

Le président a fait parvenir aux commissaires un rapport avant la tenue de la séance et a parlé des points suivants:

- « Fall Fest 2018 » – École Saint-Vincent – le 13 septembre 2018
- Rencontre avec le candidat du PLQ dans Taschereau – Florent Tanlet – le 17 septembre 2018
- Séance extraordinaire du Conseil des commissaires – le 19 septembre 2018
- 22^e course à pied de la CSCQ – le 29 septembre 2018
- Rencontre de préparation de l'ordre du jour – le 1^{er} octobre 2018

18-10.10 Rapport du président (suite)

- Séance extraordinaire du Conseil des commissaires – le 1^{er} octobre 2018
- Lettres aux membres de l'Assemblée nationale
- Élections provinciales 2018 – retour

18-10.11 Rapport du directeur général

Le directeur général s'est adressé en bonne et due forme aux membres du Conseil et leur a parlé des points suivants :

- a) Développement sur le plan stratégique
- b) Course à pied 2018 de la CSCQ (le 29 septembre 2018)
- c) Journées portes ouvertes des écoles secondaires (École secondaire Saint-Patrick, École secondaire QHS, Académie de Trois-Rivières)
- d) Comités de relations de travail
 - i) Employés cadres - directeurs, coordinateurs et gestionnaires
 - ii) Directions d'école ou de centre
 - iii) Enseignants
 - iv) Professionnels
 - v) Personnel de soutien

18-10.12 Affaires nouvelles

a) Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) - frais et représentants

i. Inscription au Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ)

Il est PROPOSÉ par C. Lavallee, APPUYÉ par J.-A. Toulouse et RÉSOLU à l'unanimité que, pour l'année scolaire 2018-2019, la Commission scolaire Central Québec paie au Réseau des frais d'inscription de 0,25 \$ par élève inscrit en date du 30 septembre. De la sorte, la Commission scolaire reconnaît les objectifs du RSEQ- Québec-Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA) et lui accorde le statut de membre, comme l'établissent ses lettres patentes.

ii. Délégation de représentants

Il est PROPOSÉ par C. Lavallee, APPUYÉ par J.-A. Toulouse et RÉSOLU à l'unanimité que, pour l'année scolaire 2018-2019, la Commission scolaire Central Québec délègue Madame Shelley Longney en tant que représentante officielle et Monsieur Edward Sweeney en tant que représentant à l'assemblée générale annuelle. Le mandat des représentants de la Commission scolaire est surtout en lien avec le programme d'activités que le RSEQ Québec-Chaudière-Appalaches a porté à notre attention. À cette fin, les représentants sont officiellement mandatés pour prendre part aux décisions du RSEQ-QCA et pour assurer un suivi de la prise de décision conformément aux procédures établies par la Commission scolaire.

Affaires nouvelles (suite)b) Association régionale du sport étudiant: Saguenay-Lac-St-Jean - frais et représentants

i. Inscription à l'Association régionale du sport étudiant

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU à l'unanimité que la Commission scolaire Central Québec paie à l'Association régionale du sport étudiant des frais d'inscription de 150,00 \$ basé sur un critère d'élèves inscrits en date du 30 septembre de l'année scolaire en cours. De la sorte, la Commission scolaire reconnaît les objectifs de l'Association régionale du sport étudiant et lui accorde le statut de membre, comme l'établissent ses lettres patentes.

ii. Délégation de représentants

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU à l'unanimité que, pour l'année scolaire 2018-2019, la Commission scolaire Central Québec délègue Monsieur Jamie Kirlin en tant que représentant de la Commission scolaire à l'Association régionale du sport étudiant de la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Le mandat du représentant de la Commission scolaire est surtout en lien avec le programme d'activités offert par l'Association. À cette fin, le représentant est officiellement mandaté pour prendre part aux décisions de l'Association et pour en informer la Commission scolaire.

c) Réseau du sport étudiant de la Mauricie - frais et représentants

i. Inscription au Réseau du sport étudiant de la Mauricie

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU à l'unanimité que la Commission scolaire Central Québec paie au Réseau du sport étudiant de la Mauricie des frais d'inscription de 1,23 \$ par élève fréquentant l'École secondaire de La Tuque, l'École primaire anglaise de la Mauricie, l'École secondaire de Shawinigan ou l'Académie de Trois-Rivières, selon les inscriptions en date du 30 septembre de l'année scolaire en cours. De la sorte, la Commission scolaire reconnaît les objectifs du Réseau du sport étudiant de la Mauricie et lui accorde le statut de membre, comme l'établissent ses lettres patentes.

Affaires nouvelles (suite)c) Réseau du sport étudiant de la Mauricie – frais et représentants (suite)

ii. Délégation de représentants

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU à l'unanimité que, pour l'année scolaire 2018-2019, la Commission scolaire Central Québec délègue Monsieur Faisal Docter en tant que représentant de la Commission scolaire au Réseau du sport étudiant de la Mauricie. Le mandat du représentant de la Commission scolaire est surtout en lien avec le programme d'activités offert par le Réseau. À cette fin, le représentant est officiellement mandaté pour prendre part aux décisions du Réseau et pour en informer la Commission scolaire.

d) Nomination de firmes d'architectes et d'ingénieurs: construction d'une école primaire de langue anglaise sur la Rive-Sud de la Ville de Québec

ATTENDU QUE, le 28 juin 2018, le ministère de l'Éducation a autorisé la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) à bâtir une nouvelle école primaire de langue anglaise, sur la Rive-Sud de la Ville de Québec;

ATTENDU QUE la CSCQ était tenue de publier un appel d'offres public sur le SEAO, puisque, selon le ministère de l'Éducation, les frais pour les services des firmes d'architectes et d'ingénieurs seraient supérieurs à 101 100 \$;

ATTENDU QUE la CSCQ était également tenue de former un comité de sélection, composé d'au moins trois membres, en vue d'évaluer la qualité des soumissions présentées par les firmes professionnelles;

ATTENDU QUE la CSCQ était conséquemment tenue de nommer un secrétaire dûment accrédité par le Secrétariat du Conseil du trésor pour ledit comité;

ATTENDU QUE le directeur général de la CSCQ a répondu aux exigences susmentionnées en nommant trois membres et un secrétaire dûment accrédité pour ledit comité avant la publication de l'appel d'offres;

ATTENDU QUE la CSCQ avait préparé la documentation relative à l'appel d'offres, conformément aux exigences légales applicables aux organismes publics, en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics;

ATTENDU QUE, le 20 août 2018, la CSCQ a publié sur le SEAO ledit appel d'offres et ladite documentation relative à l'appel d'offres;

Affaires nouvelles (suite)d) Nomination de firmes d'architectes et d'ingénieurs: construction d'une école primaire de langue anglaise sur la Rive-Sud de la Ville de Québec (suite)

ATTENDU QUE huit (8) firmes d'architectes et que onze (11) firmes d'ingénieurs ont présenté des soumissions pour la préparation des plans et devis et la surveillance de la construction de ladite école primaire avant le délai prescrit, soit le 13 septembre 2018, à 16 h;

ATTENDU QUE le secrétaire du comité de sélection, après une analyse rigoureuse et en présence d'un témoin, a jugé que les huit (8) firmes d'architectes et que les onze (11) firmes d'ingénieurs répondaient aux exigences et qu'elles étaient donc admissibles;

ATTENDU QUE les trois membres du comité de sélection, qui se sont rencontrés le 22 septembre 2018 en vue de partager leur analyse et leur évaluation, devaient accorder à chaque firme une note basée sur le respect des critères précisés dans la documentation relative à l'appel offres;

ATTENDU QU'À la suite de la rencontre du comité de sélection, tenue à Québec le 22 septembre 2018, sous la supervision du secrétaire du comité de sélection et dans le respect des instructions claires de ce dernier, le consortium composé des firmes d'architectes Onico-ABCP a obtenu le meilleur résultat, avec une note de 97,2 %, et que la firme d'ingénieurs Cima+ a obtenu le meilleur résultat, avec une note de 93,9 %;

ATTENDU QUE le comité de sélection a recommandé l'embauche du consortium composé des firmes d'architectes Onico-ABCP et de la firme d'ingénieurs Cima+, qui ont respectivement obtenu les meilleurs résultats pour l'évaluation de leurs soumissions, comme le secrétaire dudit comité l'a consigné dans son rapport officiel;

Il est PROPOSÉ par I. Béland, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité que la Commission scolaire Central Québec embauche le consortium composé des firmes d'architectes Onico-ABCP et la firme d'ingénieurs Cima+, à titre de professionnels pour les services que requiert la construction de l'école primaire de langue anglaise (ESSS1820) sur la Rive-Sud de la Ville de Québec, puisque les firmes susmentionnées ont obtenu les meilleurs résultats selon le comité de sélection, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics et à la réglementation connexe; et

QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec mandate le directeur général, Monsieur Stephen Pigeon, pour signer tout document relatif à la présente résolution.

e) Emprunt à long terme

Il est PROPOSÉ par I. Béland, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité :

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A6.001), la Commission scolaire Central Québec, ci-après appelée l'« Emprunteur », souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2019, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 10 300 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ci-après appelé le « Ministre », a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 27 septembre 2018;

1. QU'UN régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2019, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 10 300 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;

Affaires nouvelles (suite)e) Emprunt à long terme (suite)

- b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'AUX fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'EN plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et

Affaires nouvelles (suite)e) Emprunt à long terme (suite)

d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

le directeur général;
la directrice générale adjointe;
le président; ou
le vice-président;

de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

f) Modification de l'échéancier - ouverture d'une nouvelle école primaire de langue anglaise sur la Rive-Sud

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a confirmé que la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) recevrait une subvention de 10,3 millions de dollars pour bâtir une nouvelle école primaire de langue anglaise sur la Rive-Sud de la Ville de Québec;

ATTENDU QUE la CSCQ a déterminé que l'emplacement le plus approprié pour bâtir la nouvelle école serait dans les limites de la Ville de Lévis;

Affaires nouvelles (suite)f) Modification de l'échéancier – ouverture d'une nouvelle école primaire de langue anglaise sur la Rive-Sud (suite)

ATTENDU QUE la Ville de Lévis a la responsabilité municipale de fournir un terrain approprié pour bâtir de nouveaux immeubles;

ATTENDU QUE la Ville de Lévis n'a pas été en mesure de trouver un terrain approprié parmi ceux dont elle est propriétaire dans les limites de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville de Lévis a informé la CSCQ qu'elle aurait besoin de plus de temps pour poursuivre ses démarches, lesquelles nécessitent des négociations avec d'autres partenaires;

ATTENDU QUE la CSCQ peut également explorer d'autres avenues comportant une contribution financière éventuelle du MEES;

ATTENDU QUE la CSCQ reconnaît l'importance de tenir sa communauté et ses parties prenantes informées des démarches entreprises pour trouver une solution de transition positive;

ATTENDU QUE la CSCQ reconnaît l'importance de bâtir cette école dans l'emplacement le plus approprié, ce qui lui permettra d'offrir les meilleurs services à sa communauté anglophone de la Rive-Sud au cours des 50 prochaines années;

Il est PROPOSÉ par H. Clibbon, APPUYÉ par E. Paradis et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec accepte la recommandation de modifier l'échéancier pour le projet de construction d'une nouvelle école primaire de langue anglaise, en reportant son ouverture au mois de septembre 2021; et

QUE le directeur général supervise les communications nécessaires pour en informer la communauté.

g) Achat d'un quadruplex – Subvention du ministère de l'Éducation

ATTENDU QUE la Convention du Nord-Est québécois précise que la Commission scolaire doit fournir un hébergement aux membres du personnel qu'elle recrute à l'extérieur de la région de Schefferville;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec possède douze maisons ainsi qu'un quadruplex et qu'elle loue six autres unités d'hébergement à Schefferville;

ATTENDU QU'IL existe peu d'unités d'hébergement de qualité dans la région de Schefferville;

Affaires nouvelles (suite)g) Achat d'un quadruplex – Subvention du ministère de l'Éducation (suite)

ATTENDU QUE le coût relatif à la construction de nouvelles unités d'hébergement serait de beaucoup supérieur à celui d'acquérir une unité d'hébergement existante;

ATTENDU QUE la CSCQ a fait une demande au ministère de l'Éducation et qu'elle a reçu une réponse confirmant une subvention de 500 000,00 \$ pour acheter un quadruplex récemment rénové comportant du mobilier neuf;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation a avisé les administrateurs de la Commission scolaire que celle-ci pouvait aller de l'avant dans sa démarche d'acquisition de l'immeuble;

Il est PROPOSÉ par J.-A. Toulouse, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité que la Commission scolaire Central Québec poursuive ses démarches d'acquisition du quadruplex dont Monsieur Larry Côté est l'actuel propriétaire, situé au 129 et au 131 de la rue Laurentide (cadastre 5 214 037) et au 133 et au 135 de la rue Laurentide (cadastre 5 214 038) pour le montant de 497 000,00 \$ plus tous les frais connexes; et

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents relatifs à cette acquisition au nom de la Commission scolaire.

h) Embauche d'un entrepreneur général – restauration de la façade: École secondaire régionale Riverside

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec avait mis de côté une partie de son budget de maintien des bâtiments pour la restauration de la façade de l'École secondaire régionale Riverside, située au 1770, rue Joule, Jonquière, QC, G7S 3B1;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 29 août 2018 et que les enveloppes de soumissions ont été ouvertes le 24 septembre 2018;

ATTENDU QUE l'architecte a recommandé d'accepter la soumission la plus basse puisqu'elle répondait aux exigences et aux spécifications du projet;

18-10.12**Affaires nouvelles (suite)****h) Embauche d'un entrepreneur général – restauration de la façade: École secondaire régionale Riverside (suite)**

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par J. Kilganan et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec accepte la soumission la plus basse qui répondait aux spécifications relativement à la restauration de la façade de l'École secondaire régionale Riverside (1770, rue Joule, Jonquière, QC, G7S 3B1) telle qu'elle a été présentée par Construction ML (187, Route de Tadoussac, Saint-Fulgence, G0V 1S0) pour le montant de 459 900,00 \$ (taxes incluses); et

QUE le directeur général soit autorisé à signer les contrats au nom de la Commission scolaire.

18-10.13**Rapports des comités****a) Comité exécutif**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

b) Comité de parents

Aucune rencontre n'a eu lieu.

c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Une rencontre est prévue le 29 octobre 2018.

d) Comité consultatif de transport

La commissaire E. Paradis a présenté un rapport détaillé sur le transport et a parlé de quelques ajustements qui sont nécessaires au début d'une année scolaire.

E. Paradis a demandé que le Conseil des commissaires envoie une carte de remerciements à l'entreprise Autobus Laval pour la remercier de son soutien et de son accompagnement de nos élèves qui voyagent à bord de ses autobus scolaires. L'entreprise amène les élèves à bord de l'autobus et prend le temps de leur parler de la nécessité d'un comportement adéquat à bord de l'autobus, en leur expliquant la grande importance de ce bon comportement pour assurer la sécurité de chacun. Cette heureuse initiative existe depuis quelques années grâce aux efforts des membres du comité consultatif de transport.

e) Comité de vérification

Aucune rencontre n'a eu lieu.

18-10.13

Rapports des comités (suite)

f) Comité d'évaluation du directeur général

Aucune rencontre n'a eu lieu.

g) Comité d'éthique et de gouvernance

Aucune rencontre n'a eu lieu.

h) Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a eu lieu.

i) Comité d'allocation des ressources

Aucune rencontre n'a eu lieu.

j) Comité de gestion de l'administration

Une rencontre a eu lieu le 25 septembre 2018.

- Survol de la séance du Conseil des commissaires
- Présentation des objectifs organisationnels pour 2018-2019
- Demande du Comité consultatif des services aux EHDAA - parents
- Nouveau plan de perfectionnement professionnel et documents connexes

18-10.14

Association des commissions scolaires anglophones du Québec

a) Rapport du conseil d'administration

Rapport présenté par S. Burke

S. Burke a mentionné que ce serait une bonne idée d'inviter les représentants de l'ACSAQ à se joindre aux commissaires de la CSCQ avant la séance du 14 novembre 2018. Ce serait une bonne occasion de présenter les commissaires aux nouveaux représentants de l'ACSAQ.

18-10.14

Association des commissions scolaires anglophones du Québec (suite)

a) Rapport du conseil d'administration (suite)

Rapport présenté par J.-A. Toulouse portant sur les points suivants:

- Première rencontre concernant les Premières Nations (Inuits, Métis et autres peuples autochtones);
- Engagement envers la réconciliation et la reconnaissance de l'histoire et de la réalité des peuples autochtones du Canada;
- Une recommandation a été présentée à l'ACSAQ à l'effet de former un comité au sein des commissions scolaires pour servir de liaison entre les établissements scolaires;
- Des efforts seront consentis pour augmenter le nombre de comités de l'amitié;
- Création d'une procédure lors de la tenue d'événements pour honorer l'endroit où les événements ont lieu;
- Un plan stratégique est en cours de réalisation par l'entremise de l'ACSAQ, lequel comportera un volet sur les peuples autochtones;
- Il y aura une activité de perfectionnement professionnel sur les peuples autochtones à la fin novembre.

Rapport présenté par D Ford-Caron:

La liste suivante présente les noms des comités de l'ACSAQ et des représentants de la CSCQ, s'il y a lieu:

- Comité de promotion des commissions scolaires
- Comité de constitution – *Debbie Ford-Caron*
- Comité des finances – *Stephen Burke*
- Comité exécutif – *Stephen Burke*
- Comité des nominations – *Debbie Ford-Caron*
- Comité de liaison avec les parents
- Comité de perfectionnement professionnel
- Comité FNMI – *Stephen Burke, Jo-Ann Toulouse*
- Comité sur l'éducation

b) Rapports des comités

Les rapports ont été présentés au point précédent.

18-10.15

Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le mercredi 14 novembre 2018.

18-10.16 **Période de questions**

a) du public

Il n'y a eu aucune question du public.

b) des commissaires

Il n'y a eu aucune question des commissaires.

18-10.17 **Session à huis clos**

Il n'y a eu aucune session à huis clos.

18-10.18 **Ajournement**

Il a été PROPOSÉ par E. Paradis de lever la séance à 20 h 09.

Sandra Wright Griffin
Secrétaire générale

Stephen Burke
Président

Approuvé le 14 novembre 2018.